



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°289

Septembre 2021

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021 – 20H30

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 18

Maire : Patrick GERAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON,

Conseillers délégués : Nicolas CHESNIN, Patricia CANAUX

Conseillers municipaux : Karine BERTHO, Christine CHAZELLE, Bruno CRESPEL, Claire GERARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, et Vincent SAULNIER.

Absente excusée : Lauriane DOUILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur Nicolas CHESNIN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2021

B. Délibérations

1. AMENAGEMENT DE LA RD34 : Inspection caméra des réseaux d'eaux pluviales
2. ARC-SUD-BRETAGNE : Modification de la prise de compétence LOM et mise en conformité avec la loi Engagement et Proximité
3. AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE: Création d'un poste
4. ECLAIRAGE : Luminaires poteau béton – 18 luminaires

C. Informations diverses et questions

- L'agence Postale
- Diagnostic agence postale
- Le recensement
- Questions

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet est approuvé à l'unanimité.

B. Les Délibérations

• VOIRIE :

- ✓ AMENAGEMENT DE LA RD 34 : INSPECTION CAMERA DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint à la voirie, présente la proposition validée par la commission voirie concernant les tarifs des prestations envisagées avant la refonte de la RD34. Il s'agit d'un hydrocurage et d'une inspection caméra du réseau d'évacuation d'eaux pluviales. En effet Nicolas GURIEC explique qu'il est nécessaire de s'assurer que l'on ait un support sain avant la réfection de la RD34.

Après délibération le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise SEDDA pour un montant de 8 500.20€ TTC et autorise Monsieur Le Maire à signer ce devis.

✓ **ECLAIRAGE CHANGEMENT DE TETE**

Monsieur Le Maire annonce le changement de 18 têtes de candélabres pour remplacer les existants. Ils seront plus économes et orientés vers le sol afin de limiter la pollution lumineuse.

Après délibération, le changement des têtes est validé à 17 voix pour et 1 abstention.

• **LA POSTE : CREATION D'UN POSTE A L'AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE**

Monsieur Le Maire propose de créer un poste contractuel de trois mois soit du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021.

Après délibération le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création du poste de contractuel pour une durée de trois mois à temps non complet 17h00 semaine.

• **ARC SUD BRETAGNE : MODIFICATION DE LA PRISE DE COMPETENCE LOM ET MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITE**

M. le Maire informe que par délibération n°13-2021 du 16 mars 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la prise de la compétence d'organisation de la mobilité. Il rappelle que cette délibération a été notifiée aux communes membres et celles-ci disposaient d'un délai de 3 mois, soit jusqu'au 1er juillet 2021, pour se prononcer sur cette prise de compétence.

La majorité qualifiée s'étant prononcée favorablement au transfert de la compétence d'organisation de la mobilité en faveur de la Communauté de Communes, il convient de modifier ses statuts afin d'y intégrer cette nouvelle compétence. Par ailleurs, le Maire rappelle, que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a supprimé la notion de compétences optionnelles. De ce fait, il est nécessaire de transposer au sein des compétences facultatives les désormais « ex » compétences optionnelles.

Par délibération n°88-2021 du 7 juillet 2021, le Conseil Communautaire, a adopté, à l'unanimité, la modification de ses statuts de la manière suivante :

- Intégrer au titre des compétences facultatives en ces termes : « organisation de la mobilité au sens de l'article L. 1231-1 du Code des Transports »,
- Intégrer au sein des compétences facultatives les compétences suivantes :
 - **VI.- CREATION, OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE**
 - VI.1. La liste des voies d'intérêt communautaire est précisée dans l'annexe à la délibération n°56-2018 du 10 avril 2018.
 - VI.2. Exécution de travaux de fauchage et de débroussaillage pour le compte des communes membres dans le cadre de prestation de services.
 - **VII.- PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**
 - VII.1. Aménagement et gestion de zones sensibles d'intérêt écologique et pédagogique.
 - VII.2. Information et sensibilisation dans le domaine du développement durable.
 - **VIII.- COMPETENCES SOCIALES**
 - VIII.1. Gestion d'un chantier d'Insertion « Nature, Patrimoine et Floriculture » avec refacturation aux communes des fournitures de matières premières et prestations.
 - VIII.2. Conduite d'actions de prévention à destination des seniors.
 - VIII.3. Création et gestion des Maisons de la Solidarité, à destination des associations caritatives. Aide au fonctionnement de ces associations. Animation d'un réseau en matière d'action sociale.
- Supprimer des statuts de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, la référence aux compétences optionnelles.

Les Conseils Municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces modifications statutaires à la majorité qualifiée conformément aux articles L. 5211-5 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal est amené à délibérer pour approuver les modifications statutaires telles qu'approuvées par le Conseil Communautaire du 7 juillet 2021.

Les modifications statutaires sont validées à 17 voix pour et 1 abstention.

INFORMATIONS DIVERSES :

⇒ Depuis le 1^{er} septembre dernier, **Julian LE LAGADEC** est le nouveau responsable des services techniques.

⇒ Ouverture de l'agence postale intercommunale : La fermeture du bureau de poste est annoncée au 15/10/2021. L'agence postale devrait ouvrir le 21/10/2021 dans le bureau de poste actuel en attendant que les travaux soient réalisés dans la mairie.

L'agence postale intercommunale ouvrira selon les horaires suivants :

- 9h00-12h00 : les mardis, jeudis, vendredis et samedis
- 14h00-17h00 : les mercredis
- Fermé les lundis.

⇒ Monsieur Nicolas GURIEC explique que dans le cadre de l'aménagement de l'agence postale intercommunale, la société APAVE a été retenue pour l'exécution des missions suivantes : SPS, contrôle technique et diagnostic amiante.

⇒ Recensement de la population : Repoussé d'un an à cause de la Covid, le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Il conviendra de recruter 5 agents recenseurs (homme/femme). Les agents recrutés doivent être disponibles dès le début du mois de janvier jusqu'à la fin février 2022. Ils seront chargés de gérer et de recenser une liste d'adresses comprenant environ 250 logements sur une zone géographique déterminée de la commune. Un véhicule est souhaité. Vous pouvez transmettre d'ores et déjà votre candidature (CV et lettre de motivation) avant le 6 décembre 2021 par mail : mairie@saintdolay.fr ou par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, Mairie de Saint-Dolay - 1 place de l'église - 56130 SAINT-DOLAY.

⇒ Question de M. Stéphane PELLION : Peut-on inscrire sur la mairie la devise « Liberté Egalité Fraternité » et envisager de faire un débat sur celle-ci ?

Monsieur Le Maire informe que cette devise n'est pas inscrite à ce jour sur la mairie et que cela ne relève pas d'une obligation. L'organisation de ce débat ne sera pas réalisée par la mairie.

⇒ Question de M. Stéphane PELLION : Peut-on de nouveau ouvrir les commissions ?

Après discussion avec l'ensemble des conseillers la décision d'ouvrir de nouveau les commissions est actée pour début janvier 2022. Pour rappel, en juillet dernier, les commissions avaient déjà fait l'objet d'une ouverture due à l'arrivée de Mme Karine Bertho au sein du Conseil.

◆ PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 27 OCTOBRE À 20H00 ◆

Le samedi 25 septembre dernier : La municipalité a animé une matinée éco-citoyenne : une action de sensibilisation à l'environnement et notamment par le ramassage des déchets sauvages. Encadrée par des élus, cette opération a permis de collecter 56 kg de déchets sur environ 50% des routes communales.

Suite au succès de cette matinée, la municipalité remercie tous les participants et prépare une prochaine journée citoyenne dont la date sera communiquée ultérieurement.

◆ Parking Les LAYES ◆

Ce parking a été réalisé afin d'assurer la sécurité des élèves. Ce nouvel espace de stationnement a permis de fluidifier la circulation sur la RD 34, aux horaires d'ouverture et fermeture de l'école.

La municipalité remercie les parents d'élèves pour leur collaboration et les riverains pour leur compréhension.

◆ Logements ◆

Vous êtes propriétaire d'un logement, appartement T2 à T4, maison F2 à F4, et vous souhaitez louer ce bien. Merci de vous rapprocher de la mairie : 02 99 90 20 69

◆ Agenda municipal : ◆

Dans l'optique de mettre à jour l'agenda municipal, nous remercions ceux qui veulent y figurer (artisans, commerçants, entreprises, associations, gîtes, chambres d'hôtes, marché) de vous rapprocher de la mairie.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Agenda de la Médiathèque

➤ **INITIATION AUX ECHECS : Les mercredis 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre de 14h30 à 16h00**

Dès 8 ans (sur inscription)

➤ **CINEMA - DANS LE CADRE DU MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE :**

● **Jeudi 18 novembre à 20h00**

Projection du film *Akéji, le souffle de la montagne* de Mélanie Schaan et Corentin Leconte. Durée 72 mn.

Résumé : Akeji et Asako vivent hors du temps, dans un ermitage au toit d'herbe caché au creux de la montagne, parmi les animaux et les esprits de la nature. Maître Akeji est un peintre renommé descendant d'une lignée de samouraïs, il a été initié à la Voie du thé, du sabre et de la calligraphie. Saison après saison, Asako cueille des végétaux qu'elle transforme en pigments, Akeji prie et s'adonne à la peinture. Le cycle de la nature semble immuable. Pourtant, le temps se fissure et le monde moderne ressurgit.... La projection sera suivie d'un échange avec Elodie Gabillar, documentariste et proche des réalisateurs.

● **Samedi 27 novembre à 10h00**

Projection du film *Aélia, la souris des moissons* de Jean-Yves Collet. Durée 52 mn.

Tout public dès 6 ans.

Résumé : A la pointe de la Bretagne, Aélia la petite souris des moissons est capturée dans son marais de roseaux qui borde l'océan Atlantique. Après avoir intégré un luxueux élevage destiné à reproduire et à protéger l'espèce, elle est libérée au cœur d'une belle prairie. Mais pour Aélia, les choses ne se passent pas vraiment comme prévu.... La projection sera suivie d'un échange avec Christophe Lemire (co-réalisateur) et Arnaud Barré (spécialiste de la sauvegarde de la biodiversité).

➤ **ATELIERS DE NOEL : Mercredi 1er décembre de 14h30 à 16h30** Animés par Céline Geslin.

➤ **SPECTACLE DE NOEL : Samedi 11 décembre à 11h00 : Mimo et Tuf, La Chasse au Père Noël.**

Création 2019 de Matthieu Berthéléme et Guillaume Lamort de Gail. Durée 55 mn.

Tout public dès 4 ans.

➤ **La médiathèque hors les murs :**

- **RAM** : Des séances régulières de lecture aux bébés du Réseau des Assistantes Maternelles sont proposées par les bibliothécaires, en partenariat avec le SIVU de La Roche Bernard.
- **ATELIERS CONTES** : La médiathèque organise des ateliers d'écriture de contes avec Christiane Midawa Vitard pour les 2 écoles de Saint-Dolay. Une première session de 5 ateliers d'1h30 sera proposée aux cycles 3 de l'école Notre Dame Jeanne d'Arc entre novembre et décembre 2021. Une seconde session est organisée avec l'école Arc-en-Ciel entre janvier et février 2022.

Appel à dons : La médiathèque recherche d'anciennes boîtes à biscuits tous formats pour présenter des livres jeunesse dans les rayonnages. Si vous avez des boîtes en bon état dont vous ne vous servez plus, nous serons ravies de leur donner une seconde vie. Nous vous en remercions par avance.

Toutes les animations sont gratuites.

L'équipe de la médiathèque est joignable par mail : mediatheque@saintdolay.fr / téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

AGENDA D'OCTOBRE :

- L'atelier couture de Saint-Dolay organise sa **FRIPERIE, le samedi 16 octobre 2021 et le dimanche 17 octobre 2021 de 10h00 à 19h00 à la salle polyvalente.**
Contact et renseignements : Héloïse ESNAULT, présidente au 06.79.67.42.73



- Expositions photographiques :



Merveilleux voisins – faune dolaysienne du 22 septembre 2021 au 27 janvier 2022 à la médiathèque.

- L'association de danse country « DANCE FEELING » organise son premier **BAL COUNTRY - le dimanche 31 octobre 2021 dès 13h30 à 18h30 à la salle polyvalente**
Le prix de l'entrée est de 5€. Buvette sur place. Le passe sanitaire est obligatoire.
Les réservations sont à faire à l'adresse mail suivante : dancefeeling2011@gmail.com



- La **quête nationale du Souvenir français** sera organisée du **30/10/21 au 01/11/21** sur tout le territoire français en accord avec les ministères de la Défense, des Armées, de l'intérieur et des préfetures.
L'action principale de cette association est la contribution à la sauvegarde, l'entretien des tombes des « Morts pour la France » et à la transmission de la Mémoire.

Ils sont nouveaux à Saint-Dolay...

- ✓ Instant Ladies, Jennyfer Riolland
Conseil en image et bien-être
118 Burin
Tél.: 07.86.48.38.10
EMAIL : instantladies56@gmail.com
SITE : instantladies56.wixsite.com/conseils



- ✓ JOSÉLAGAGE
Élagage
José Vignard
Bel air
Tél.: 06.37.91.30.80
EMAIL : joselagage56@gmail.com

FREE : mise en fonction de l'antenne

Burin : Le site est allumé en 3G pour Free Mobile depuis le 23 septembre. Quant à la 4G pour Free Mobile sa mise en service a débuté le 5 octobre. Le pylône sera mis à disposition pour l'installation des antennes Bouygues Telecom le 21 octobre prochain.

La montée en débit sur Sainte-Anne, Le Grippé, Le Broussais est normalement prévue pour la fin d'année.

COVID EN MORBIHAN : Arrêté préfectoral portant obligation du port du masque dans le Morbihan du 1^{er} au 26 octobre 2021

Sur tout le territoire du département, le port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus sur les marchés de plein air, les brocantes, les braderies, les trocs, puces et les vide-greniers ainsi que les ventes au déballage et ce pendant toute la durée de l'événement ; aux abords, dans un rayon de 50 mètres, des gares routières, ferroviaires et maritimes aux heures d'arrivée et de départ des transports en commun ; dans toute file d'attente constituée sur l'espace public ; pour toute personne participant à un rassemblement revendicatif, culturel, sportif ou festif organisé sur la voie publique, qui n'est pas soumis à l'obligation du passe sanitaire, et pour lequel le respect d'une distanciation de deux mètres entre les participants est impossible en raison notamment du nombre de participants.



BREIZH BOCAGE :

Que vous soyez exploitants ou propriétaires agricoles, si vous êtes intéressés par des projets de travaux bocagers ou si vous avez besoin d'un accompagnement pour la gestion de votre maillage bocager, vous pouvez prendre contact avec l'EPTB Vilaine. Tél. : 06 98 37 95 78 - www.eptb-vilaine.fr



Des travaux pris en charge : Les travaux bocagers réalisés dans le cadre du **programme Breizh Bocage** sur les bassins versants situés à l'aval de la Vilaine bénéficient de subventions à hauteur de 100% (FEADER, Région Bretagne, Conseil départemental et EPTB Vilaine).

Les travaux admissibles sont les suivants :

- Création de talus réalisés à la charrue forestière ou à la pelle mécanique
- Plantations de haies bocagères à plat ou sur talus composées principalement d'essences de haut-jet (chêne, châtaignier, merisier, charme...)
- Fourniture et mise en place de dalles et de protections gibiers

Que ce soit à l'échelle d'une parcelle ou d'un territoire, le bocage présente de nombreux intérêts :

- La lutte contre l'érosion des sols notamment en présence d'un talus perpendiculaire à la pente
- La protection des cultures et du bétail face aux aléas climatiques (effet brise-vent pour les cultures, ombrage pour le bétail...)
- Le refuge pour des auxiliaires bénéfiques aux cultures (par exemple les carabes qui sont des prédateurs de limaces)
- Selon les essences, la production de bois de chauffage, de bois d'œuvre, de plaquettes...
- La préservation de la qualité de l'eau et la diminution des pics de crue en aval de bassins versants
- La diversité des paysages

ADMINISTRATIF➤ **LES IMPÔTS :**

En attendant la fin des travaux de la Maison des Services à Muzillac, la Communauté de Communes poursuit l'accueil de nouveaux partenaires. Ainsi, à compter du 20 septembre 2021, le territoire d'Arc Sud Bretagne bénéficie chaque lundi matin de 9h à 12h d'une permanence des Finances Publiques pour un accueil personnalisé.

SUR RENDEZ-VOUS : UN CONSEILLER FISCAL DE PROXIMITÉ À VOTRE SERVICE

Chaque semaine, un agent du Service des Impôts de Vannes accueillera sur RDV les usagers du territoire pour répondre à leurs questions fiscales dès lors que celles-ci n'auront pu être résolues par le site internet : impots.gouv.fr. Les usagers pourront ainsi être accompagnés pour obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des impôts, bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne, être aidé pour déclarer leurs revenus, gérer leur prélèvement à la source, obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation), faire une demande de délais de paiement, déposer une demande gracieuse ou encore une réclamation contentieuse, déclarer et gérer un changement de situation.

DEUX PERMANENCES SUR LE TERRITOIRE :

- Permanence à **Muzillac** dans les locaux de la Communauté de Communes, rue du Hinly : **les 1ers et 3èmes lundis de 9H à 12H (sur rdv uniquement)**
- Permanence à **La Roche-Bernard** dans les locaux de la Mairie : **les 2èmes et 4èmes lundis de 9H à 12H (sur rdv uniquement)**

Une question à propos de vos impôts ?

Vous pouvez appeler IMPÔTS SERVICE au **0809 401 401** (en semaine de 8 h à 22 h et le samedi de 9 h à 19 h). Un agent répond en direct à toutes vos questions fiscales.

Prendre un rendez-vous : deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous rendre sur votre espace particulier si vous disposez de votre numéro fiscal,
- soit depuis le site internet de la Direction des Finances Publiques, rubrique contact : <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>

➤ Demande de passeport / carte nationale d'identité

Pour une demande de Carte Nationale d'Identité ou de Passeport, le retrait des titres se fait à la mairie de La Roche-Bernard, UNIQUEMENT sur rendez-vous. Merci de prendre contact avec la mairie au 02.99.90.60.51

Vous pouvez compléter un formulaire de demande de titre en ligne sur le site du gouvernement ANTS.gouv.fr
Attention, il existe 2 formulaires différents : personne majeure ou personne mineure.

NEO 56 - Néo emplois : un partenaire sur le territoire depuis 30 ans Soutien aux demandeurs d'emploi :

- ✓ Accompagnement à la recherche d'emploi
- ✓ Aide à la mobilité : location de véhicule et auto-école solidaire itinérante

Nouveau :

- ✓ **Nomad'Emploi** : le service de proximité tourné vers l'insertion à l'emploi

Nomad'Emploi est le service emploi et numérique qui se déplace dans votre ville ! Lancé par le Groupe Néo56, c'est via un camping-car que notre conseillère emploi va parcourir les routes du Morbihan et venir à Saint-Dolay pour vous rencontrer. Il sera également proposé des ateliers numériques en lien avec l'emploi, la santé, les prestations sociales, mais aussi des missions de travail en collaboration avec les entreprises de votre territoire.

- ✓ Aide à la mobilité et Auto-école solidaire

Vous avez besoin d'une voiture pour accéder à un emploi, à une formation ou un entretien d'embauche ? Néo Mobilité vous loue une voiture quelle que soit votre âge pour 5€/jour. Tout compris hors carburant. Pour plus d'informations contactez votre médiatrice mobilité au 07 71 75 15 70.

Le Groupe Néo56 propose aussi à un public en difficulté d'apprentissage de bénéficier de leçons de code et de conduite ayant pour objectif l'obtention du permis de conduire.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires,

Contact : Philippe FERRE – 07 71 64 64 23 ou par mail à philippe.ferre@neo56.org. Contact@neo56.org
www.neoemplois56.org



Idées et petits gestes pour ma planète : on n'y pense pas forcément, mais le fait d'utiliser internet n'est pas sans impact sur l'environnement, notamment depuis que s'est développé le « cloud », le stockage de fichiers en ligne. Ces milliards de fichiers multimédias sont contenus dans des data centers, d'énormes bâtiments remplis d'ordinateurs. Ceux-ci tournent 24 heures sur 24, et pour éviter leur surchauffe, ils

bénéficient de systèmes de climatisation très gourmands en énergie. Un data center de 10 000 mètres carré consommerait ainsi autant d'électricité qu'une ville de 50 000 habitants pendant une journée.

Les mails, on en envoie et reçoit tous les jours sans vraiment y faire attention. On les laisse s'accumuler et on se retrouve avec des centaines de mails qui stagnent dans notre boîte mail, et consomment ainsi de l'électricité via leur transit dans les data centers. Selon l'ADEME, un mail stocké dans une boîte mail représente 10 grammes de CO2, soit le bilan carbone d'un sac plastique. Avec 564 milliards de mails envoyés chaque jour dans le monde en 2017, imaginez ce que représentent ces milliers de mails non supprimés !

Un bon nettoyage de printemps de sa boîte mail est donc un geste écolo assez simple ! ☺

PENSEZ-Y !

LE MARCHÉ DU DIMANCHE place de l'église à Saint-Dolay :

- La Belle de Penerf : Huitres nées en mer et autres coquillage.
- Fruits et légumes
- Au bon goût du Portugal Rôtisserie : volaille, porc, pommes de terre, pasteis de Bacalhau et de Natas

FOCUS SUR : LE PIRATAGE DE COMPTE et FRAUDE A LA CARTE BANCAIRE

La lettre type – Fraude à la carte bancaire - Demande de remboursement

Lettre à envoyer à votre établissement financier en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) ou par courriel ou depuis votre espace personnel client sur son site Internet.

Vos prénom et nom

Votre adresse

Code postal – Ville

Votre banque

Adresse

Code postal – Ville

..., le ...

Objet : Opérations non autorisées par carte bancaire

Madame, Monsieur,

Mon compte numéro ... **(précisez)** laisse apparaître des opérations de paiement non autorisées pour un montant total de ... €, selon le détail suivant :

Opération d'un montant de ... €, en date du ..., portant la référence ...

Opération d'un montant de ... €, en date du ..., portant la référence ...

(Indiquez chaque montant débité, en précisant la date de chaque opération et la référence de cette opération telle qu'elle apparaît sur votre relevé de compte.)

Conformément aux dispositions du code monétaire et financier, je vous remercie de bien vouloir recréditer immédiatement mon compte des sommes indûment débitées, et en tout état de cause au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant la réception de cette lettre.

Je vous remercie également de me restituer les agios et/ou frais bancaires liés à ces opérations bancaires non autorisées, afin de rétablir mon compte dans l'état où il se serait trouvé si les opérations de paiement que je n'ai pas autorisées n'avaient pas eu lieu.

Ces agios et frais bancaires représentent sauf erreur la somme de ... €. (À insérer si vous remarquez que des agios ou des frais ont été prélevés par la banque en lien avec l'opération non autorisée. Si tel n'est pas le cas, enlevez ce paragraphe.)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature



LA FRAUDE À LA CARTE BANCAIRE

COMPRENDRE LES RISQUES



La fraude à la carte bancaire désigne l'utilisation frauduleuse des coordonnées de la carte bancaire d'une personne à son insu alors que celle-ci est pourtant toujours en possession de sa carte. Trouver l'origine précise d'une telle fraude est souvent difficile. En effet, pour obtenir les coordonnées de la carte bancaire de la victime, le fraudeur peut utiliser de nombreuses méthodes comme l'hameçonnage (*phishing* en anglais) à travers un message incitant la victime à fournir ses coordonnées, le piratage d'un compte en ligne de la victime sur lequel les coordonnées de la carte seraient inscrites (commerce en ligne, réseaux sociaux...), le piratage d'un équipement informatique de la victime (ordinateur, téléphone...), l'utilisation d'une fuite de données d'un site en ligne sur lequel la victime aurait laissé les coordonnées de sa carte, le piégeage d'un distributeur de billets ou même lors d'un paiement chez un commerçant malhonnête qui aurait pu photographier la carte.

BUT RECHERCHÉ

Dérober les coordonnées bancaires de la victime pour en faire un usage frauduleux (achats en ligne, etc.)

SI VOUS ÊTES VICTIME

FAITES IMMÉDIATEMENT OPPOSITION À VOTRE CARTE BANCAIRE en cas de fraude.

Dès l'identification d'un débit frauduleux sur votre compte bancaire, **ALERTEZ VOTRE BANQUE AU PLUS VITE POUR EN DEMANDER LE REMBOURSEMENT.**

SIGNEZ LA FRAUDE BANCAIRE AUPRÈS DE LA PLATEFORME PERCEVAL du ministère de l'Intérieur.

DÉPOSEZ PLAINTÉ [au commissariat de police](#) ou [à la gendarmerie](#) dont vous dépendez ou en écrivant au [procureur de la République](#) du tribunal judiciaire en fournissant toutes les preuves en votre possession.

ASSUREZ-VOUS QU'AUCUN DE VOS COMPTES EN LIGNE NE SOIT PIRATÉ. Au moindre doute, changez les mots de passe et activez la [double authentification](#) si disponible ([tous nos conseils pour gérer vos mots de passe](#)).

METTEZ À JOUR VOS ÉQUIPEMENTS pour corriger les failles de sécurité qu'aurait pu utiliser le fraudeur pour en prendre le contrôle.

RÉALISEZ UNE ANALYSE ANTIVIRALE COMPLÈTE (SCAN) de vos appareils pour supprimer les virus qui auraient pu être à l'origine de la fraude à la carte bancaire.

MESURES PRÉVENTIVES

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par messagerie, par téléphone ou sur Internet.

Conservez précieusement votre carte bancaire et son code confidentiel.

Vérifiez régulièrement votre compte bancaire pour identifier tout débit suspect.

Pour des achats ponctuels sur un site Internet, **n'enregistrez pas vos coordonnées bancaires** et supprimez-les si vous ne l'utilisez plus. Vérifiez également la notoriété du site Internet avant de réaliser un achat (recherche sur Internet ou d'avis par exemple).

Privilégiez les moyens de paiement sécurisés (e-Carte Bleue, PayPal, etc.). Contactez votre banque pour connaître les solutions qu'elle propose.

Si vous n'avez pas réalisé d'achat, **soyez vigilant aux demandes de validation** qui prennent souvent la forme de numéro à communiquer et qui pourraient vous amener à valider des transactions dont vous n'êtes pas l'auteur.

N'ouvrez pas les messages suspects, leurs pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus ou d'un expéditeur connu mais dont le contenu est inhabituel ou vide.

Utilisez des mots de passe suffisamment complexes et changez-les au moindre doute ([tous nos conseils pour gérer vos mots de passe](#)). **Activez la double authentification** si disponible.

Mettez régulièrement à jour votre appareil, votre système d'exploitation ainsi que les logiciels et applications installés.

Après avoir vérifié que votre antivirus est en état de fonctionnement et à jour, **faites régulièrement une analyse antivirus complète (scan)** de votre appareil et supprimez les virus.

Évitez de vous connecter à un ordinateur ou à un réseau Wi-Fi publics. Non maîtrisés, ils peuvent être contrôlés par un pirate



EN PARTENARIAT AVEC:

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION



LE PIRATAGE DE COMPTE

COMPRENDRE LES RISQUES



Le piratage de compte désigne la prise de contrôle par un individu malveillant d'un compte au détriment de son propriétaire légitime. Il peut s'agir de comptes ou d'applications de messagerie, d'un réseau social, de sites administratifs, de plateformes de commerce en ligne. En pratique, les attaquants ont pu avoir accès à votre compte de plusieurs manières : le mot de passe était peut-être trop simple, vous avez précédemment été victime d'hameçonnage (*phishing* en anglais) où vous avez communiqué votre mot de passe sans le savoir, ou bien vous avez utilisé le même sur plusieurs sites dont l'un a été piraté.

BUT RECHERCHÉ

Dérober des informations personnelles, professionnelles et/ou bancaires pour en faire un usage frauduleux (revente des données, usurpation d'identité, transactions frauduleuses, spam, etc.).

SI VOUS ÊTES VICTIME

Si vous ne pouvez plus vous connecter à votre compte, **CONTACTEZ LE SERVICE CONCERNÉ POUR SIGNALER VOTRE PIRATAGE ET DEMANDEZ LA RÉINITIALISATION DE VOTRE MOT DE PASSE.**

Dans vos paramètres de récupération de compte, **ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET VOTRE ADRESSE MAIL DE RÉCUPÉRATION SOIENT LES BONS.** Si ce n'est pas le cas, changez-les immédiatement.

CHANGEZ AU PLUS VITE VOTRE MOT DE PASSE et choisissez-en un solide (voir notre fiche sur la gestion des mots de passe). Et si possible, **ACTIVEZ LA DOUBLE AUTHENTIFICATION.**

CHANGEZ SANS TARDER LE MOT DE PASSE PIRATÉ SUR TOUS LES AUTRES SITES OU COMPTES SUR LESQUELS VOUS POUVIEZ L'UTILISER.

PRÉVEZ TOUTS VOS CONTACTS DE CE PIRATAGE pour qu'ils ne soient pas victimes à leur tour des cybercriminels qui les contacteraient en usurpant votre identité.

VÉRIFIEZ QU'AUCUNE PUBLICATION OU COMMANDE N'A ÉTÉ RÉALISÉE avec le compte piraté.

Si vos coordonnées bancaires étaient disponibles sur le compte piraté, surveillez vos comptes, **PRÉVEZ IMMÉDIATEMENT VOTRE BANQUE** et faites au besoin opposition aux moyens de paiement concernés.

En fonction du préjudice subi, **DÉPOSEZ PLAINE** au commissariat de police ou à la gendarmerie ou écrivez au procureur de la République dont vous dépendez en fournissant toutes les preuves en votre possession.

MESURES PRÉVENTIVES

Utilisez des mots de passes différents et complexes pour chaque site et application utilisés pour éviter que, si un compte est piraté, les cybercriminels puissent accéder aux autres comptes utilisant ce même mot de passe.



Lorsque le site ou le service le permettent, activez la double authentification pour augmenter le niveau de sécurité.



Ne communiquez jamais d'informations sensibles (mots de passe) par messagerie, par téléphone ou sur Internet.



Appliquez de manière régulière et systématique les mise à jour de sécurité du système et des logiciels installés sur votre machine.



Maintenez à jour votre antivirus et activez votre pare-feu. Vérifiez qu'il ne laisse passer que des applications et services légitimes.



N'ouvrez pas les courriels ou leurs pièces jointes et ne cliquez jamais sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus, ou d'un expéditeur connu, mais dont le contenu du message est inhabituel ou vide.



Évitez les sites non sûrs ou illicites, tels ceux hébergeant des contrefaçons dont ces dernières peuvent contenir des logiciels malveillants (musique, films, logiciels, etc.) ou certains sites pornographiques.



Vérifiez l'adresse du site qui s'affiche dans votre navigateur. Si cela ne correspond pas exactement au site concerné, il s'agit certainement d'un site frauduleux. Il suffit parfois d'un seul caractère changeant pour vous tromper.



Si le site le permet, vérifiez les date et heure de la dernière connexion à votre compte afin de repérer d'éventuelles connexions anormales.



Évitez de vous connecter à un ordinateur ou à un réseau Wi-Fi publics. Non maîtrisés, ils peuvent être contrôlés par un pirate.



Déconnectez-vous systématiquement de votre compte après utilisation pour éviter que quelqu'un puisse y accéder après vous.



EN PARTENARIAT AVEC :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION